



**ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES  
INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI) NORD-PAS-DE-CALAIS**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1142-4 à 8 et R. 1142-4-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2017 de la garde des sceaux, ministre de la justice portant renouvellement dans des fonctions de président des commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CCI) (Monsieur Serge Federbusch-président des CCI des Hauts-de-France) à compter du 15 décembre 2017;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais du 5 janvier 2015 portant renouvellement des membres de la CCI de la région Nord-Pas-de-Calais ;

Vu les arrêtés du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais du 13 janvier et 5 février 2015 portant modification de la composition nominative de la CCI de la région Nord - Pas-de-Calais ;

Sur désignation, proposition ou après avis des institutions mentionnées à l'article R 1142-5 du code de la santé publique ;

## A R R E T E

**Article 1** – L'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais du 5 janvier 2015 portant renouvellement des membres de la CCI de la région Nord-Pas-de-Calais et les arrêtés du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais du 13 janvier et 5 février 2015, portant modification de la CCI de la région Nord-Pas-de-Calais susvisés, sont abrogés à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 2-** Sont renouvelés ou désignés, pour une période de trois ans renouvelable à compter de la signature du présent arrêté, comme membres de la CCI Nord - Pas-de-Calais, les personnes dont les noms suivent :

### **I. Au titre des représentants des usagers :**

**Titulaire :** Gérard DETREZ- France assos santé

*Suppléant 1 : Patrick DEROME- Familles rurales*  
*Suppléant 2 : Gérard PEZE- Ligue contre le Cancer*

**Titulaire :** Roselyne LALOU-MERIAU- UFC Que choisir

*Suppléant 1 : Marie-José MARTEAU- Union régionale consommation logement et cadre de vie (CLCV)*  
*Suppléant 2 : Guy PATIN - Fédération Française des Curistes Médicalisés (FFCM)*

**Titulaire :** Myriam CATTOIRE-MOLDERS – Association R'EVEIL AFIC 59/62 Traumatisés crâniens cérébrolésés

*Suppléant 1 : Livrance LAURENT - Association R'EVEIL AFIC 59/62 Traumatisés crâniens cérébrolésés*  
*Suppléant 2 : Frédéric SANCHE - Association R'EVEIL AFIC 59/62 Traumatisés crâniens cérébrolésés*

### **II. Au titre des professionnels de santé :**

1) Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral

Titulaire : Dr Alain RENOARD

Suppléant 1 : en cours de désignation  
Suppléant 2 : en cours de désignation

Titulaire : Dr Alain BOURNOVILLE

Suppléant 1 : en cours de désignation  
Suppléant 2 : en cours de désignation

2) Un praticien hospitalier

Titulaire : Dr Frédéric SECOUSSE - Centre Hospitalier de Roubaix

*Suppléant 1 : en cours de désignation*  
*Suppléant 2 : en cours de désignation*

### **III. Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :**

#### 1) Un responsable d'établissement public de santé

Titulaire : Marie-Charlotte DALLE- Fédération hospitalière française (FHF), déléguée aux affaires juridiques au CHRU de LILLE

*Suppléante 1 : Anne LANGELLIER – FHF, directrice adjointe au CH de l'arrondissement de Montreuil sur Mer*

*Suppléant 2 : en cours de désignation*

#### 2) Deux responsables d'établissements de santé privés

Titulaire : Dr François LIBER - Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)

*Suppléante 1 : Dr Daniel DARRAS - (FHP)*

*Suppléant 2 : en cours de désignation*

Titulaire : Claire ANGENAULT - Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

*Suppléant 1 : en cours de désignation*

*Suppléant 2 : en cours de désignation*

### **IV. Au titre de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales :**

Sébastien LELOUP, Directeur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant.

### **V. Au titre des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 du code de la santé publique :**

Titulaire : Magali de RIEUX – La Médicale de France

*Suppléant 1 : Julie GEDEON (SHAM)*

*Suppléant 2 : Anne NOCLERCQ (PANACEA)*

### **VI. Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels :**

Titulaire : Me Laurence DE COSTER - Avocat

*Suppléant 1 : Me Arnaud NINIVE – Avocat*

*Suppléant 2 : en cours de désignation*

Titulaire : Pr. Pierre-André LECOCQ – Université Lille

*Suppléante 1 : Me Rolande DEBONNE*

*Suppléante 2 : Dr Nadine BELLO - Médecin*

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 janvier 2018

**Monique RICOMES**

Pour la Directrice générale et par délégation,  
La Directrice générale adjointe  
Evelyne GUILGOU

